



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 28 mars 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.1 bis, 1.1.2, 1.2.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 10.1, 10.2, 10.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Avenne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au 1.1.1), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Noël FLEURY, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Nicolas GUILLEMET (à partir du 0.2), M. Lazhar HAKKAR (à partir du 1.1.1), Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 4.3), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), Mme Annie MENETRIER (à partir du 0.2 et jusqu'au 4.3), Mme Carine MICHEL (à partir et jusqu'au 1.1.1), M. Frank MONNEUR (à partir du 0.2), Mme Jacqueline PANIER (jusqu'au 0.4), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI (à partir du 1.1.1), Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT (jusqu'au 7.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER, Mme Nicole WEINMAN **Beure :** M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Roland DEMESMAY **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Christophe CURTY (à partir du 1.1.1) **Champagney :** M. Claude VOIDEY **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT (représenté par M. Jean-Claude FORESTIER) **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN **François :** M. Claude PREIONI **Gennes :** Mme Maryse MILLET **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.1), M. Robert POURCELOT **Marchaux :** M. Bernard BECOULET (à partir et jusqu'au 1.1.1), Mme Brigitte VIONNET (à partir du 1.1.1) **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à partir du 1.1.1), M. Denis JOLY **Montfaucon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1), M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 7.3) **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Christine THEVENOT **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, M. Jean-Michel FAIVRE (jusqu'au 1.1.1 puis représenté par Mme Sophie ZECCHINI) **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au 3.2) **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Saône :** M. Alain VIENNET **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH (à partir du 1.1.1) **Torpes :** M. Dominique GRUBER **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE

Etaient absents : **Arguel :** M. André AVIS **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jacques MARIOT, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Chalezeule :** M. Raymond REYLE **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** M. Jean-Pierre PROST **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Mme Françoise GILLET **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Montferrand-le-Château :** Mme Séverine MONLLOR **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS **Pirey :** M. Jacques COINTET **Saône :** Mme Maryse BILLOT **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. François LOPEZ

Procurations de vote :

Mandants : G. VERRO, S. RUTKOWSKI, H. AKODAD, Y.M. DAHOUI, D. GENDRAUD, F. GERDIL-DJAOUAT, J.P. GOVIGNAUX, V. HINCELIN (à partir du 4.4), J. MARIOT (jusqu'au 1.1.1), C. MICHEL (à partir du 1.1.2), M. OMOURI, J. PANIER (à partir du 1.1.1), M. PEQUIGNOT, S. WANLIN, P. CHANEY, A. BLESSEMILLE (à partir du 1.1.1), J.M. ROTH, J.P. DILLSCHNEIDER, F. GILLET, J. CURTY, B. BECOULET (à partir du 1.1.2), S. MONLLOR, B. BOURDAIS (jusqu'au 7.3), J.P. ISSARTEL (à partir du 3.3)

Mandataires : J.P. BASSELIN, J. CANAL, A. GHEZALI, F. FELLMANN, D. POISSENOT, J.L. FOUSSERET, J.C. ROY, C. DEVESA (à partir du 4.4), J.J. DEMONET (jusqu'au 1.1.1), E. DUMONT (à partir du 1.1.2), P. BONNET, M.N. SCHOELLER (à partir du 1.1.1), J.M. GIRERD, N. BODIN, A. KOELLER, B. VIONNET (à partir du 1.1.1), C. VOIDEY, R. DEMESMAY, C. PREIONI, P. CONTOZ, J. TARBOURIECH (à partir du 1.1.2), M. COTTINY, P. BELUCHE (jusqu'au 7.3), S. COURBET (à partir du 3.3)

Délibération n°2013/002059

Rapport n°2.2 - Tramway - Avenant n°1 au marché de contrôle technique au titre du kiosque de Chamars

Tramway - Avenant n°1 au marché de contrôle technique au titre du kiosque de Chamars

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président

Commission : Transports, Infrastructures, Déplacements

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017 « AP-AE/CP Réalisation de la 1 ^{ère} ligne de tramway » (budget annexe Transports)	Montant de l'AP-AE : 228 M€, Valeur juin 2008. Vérification a été faite de la faisabilité financière pour un projet à 228 M€ (valeur juin 2008) avec une tolérance de 5 %. Montant du CP 2013 : 120 386 668 € Montant de l'opération : <ul style="list-style-type: none">• sur année 2013 : 3 380 € HT• sur la période : 3 380 € HT

Résumé :

Dans le cadre du marché de contrôle technique, lot I « Infrastructures, équipements et systèmes » pour la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon, il est proposé de signer un avenant n°1 permettant l'intégration d'une mission de contrôle technique sur le nouveau kiosque de Chamars à construire.

Cet avenant, d'un montant de 3 380 €, augmentera la valeur du lot attribué de 2,07 %.

Le marché de prestations de contrôle technique, lot I « Infrastructures, équipements et systèmes » a été notifié le 22 juillet 2010 ; ce lot I a été attribué au bureau VERITAS pour 163 184 € HT, dans l'hypothèse d'un affermissement simultané des tranches. De fait, les tranches ont été affermées simultanément.

La présente proposition d'avenant n°1 a pour objet la réalisation d'une mission de contrôle technique sur le nouveau kiosque de Chamars à construire.

Il est rappelé que cet ouvrage relève des ERP (établissements recevant du public).

Les missions attendues sont relatives à la solidité de l'ouvrage et des éléments d'équipements indissociables (mission L), à la sécurité des personnes (mission SEI), à l'accessibilité pour les personnes handicapées (HAND), et au fonctionnement des installations électriques (mission F).

Par ailleurs, le bureau d'étude assurera la vérification des installations électriques en vue de la délivrance des imprimés CONSUEL et délivrera l'Attestation Handicapés pour cette opération soumise à permis de construire.

Le montant de cet avenant est de :

- 2 980 € HT au titre des missions L+SEI+HAND+F,
- 150 € HT au titre de la mission en vue de l'obtention de l'imprimé CONSUEL,
- 250 € HT au titre de la délivrance de l'Attestation Handicapés,

soit 3 380 € HT (soit + 2,07 % du marché initial de 163 184 € HT)



A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 au marché de contrôle technique, lot I « Infrastructures, équipements et systèmes », au titre de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Président

Avenant n°1 au marché de contrôle technique
lot I « Infrastructures, équipements et systèmes »
Réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway

Identification de la personne publique qui a passé le marché et du titulaire

Personne publique :

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
4, rue Gabriel Plançon - La City
25043 Besançon Cedex

Titulaire du marché :

BUREAU VERITAS
21 A rue Alain SAVARY
25043 BESANCON Cedex

Marché n° 09/21 : approuvé par délibération du 30 juin 2010 et notifié le 22 juillet 2010

Objet du marché : Marché de contrôle technique lot I « Infrastructures, équipements et systèmes » 1^{ère} ligne de tramway

Montant du marché initial : 163 184 € HT, soit 195 168,06 € TTC.

Cas effectif d'un affermissement simultané des tranches conditionnelles.

Objet de l'avenant n°1

Le marché de prestations de contrôle technique, lot I « Infrastructures, équipements et systèmes » a été notifié le 22 juillet 2010 ; ce lot I a été attribué au bureau VERITAS pour 163 184 € HT, dans l'hypothèse d'un affermissement simultané des tranches. De fait, les tranches ont été affermies simultanément.

Le présent avenant n°1 a pour objet la réalisation d'une mission de contrôle technique sur le nouveau kiosque de Chamars à construire.

Il est rappelé que cet ouvrage relève des ERP (établissements recevant du public).

Fournitures supplémentaires

Les missions attendues sont relatives à la solidité de l'ouvrage et des éléments d'équipements indissociables (mission L), à la sécurité des personnes (mission SEI), à l'accessibilité pour les personnes handicapées (HAND), et au fonctionnement des installations électriques (mission F).

Par ailleurs, le bureau d'étude assurera la vérification des installations électriques en vue de la délivrance des imprimés CONSUEL et délivrera l'Attestation Handicapés pour cette opération soumise à permis de construire.

Montant global de l'avenant

Le montant de cet avenant est de :

- 2 980 € HT au titre des missions L+SEI+HAND+F,
- 150 € HT au titre de la mission en vue de l'obtention de l'imprimé CONSUEL,
- 250 € HT au titre de la délivrance de l'Attestation Handicapés.

soit 3 380 € HT (soit + 2,07 % du marché initial de 163 184 € HT).

Pour le cabinet VERITAS

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon

Jean-Louis FOUSSERET